

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le vingt quatre du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 19 octobre 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M Frédéric GOETZ, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mme Fabienne STICH, M Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membres ayant donné procuration : Mme Agnès KIEFFER à M. Mario HEGY
Mme Agnès MATTER-BALP à M Christophe BITARD
M. Cyrille LHUILLIER à M. Philippe HEID
M. Florent OTT à M. André ONIMUS

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur

Etaients invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Il accueille M. Denis DIDIER, nouveau commandant de la Brigade de Gendarmeries d'Ensisheim-Blodelsheim, invitée à se présenter. Il est accompagné par le capitaine Farid AHMED, adjoint au commandant de la brigade de Guebwiller, et par l'adjudant David BYCZEK, adjoint au commandant de la brigade de Blodelsheim. Les gendarmes font un état des lieux de la délinquance sur le secteur.

Leur intervention est suivie par celle du capitaine Pascal CRON, adjoint au commandant du Peloton Spécialisé de Prévention de la Gendarmerie (PSPG), accompagné par l'adjudant-chef Fabrice FRICKERT. Le but de leur venue est de présenter les missions du PSPG et son déploiement en France sur les sites des centrales nucléaires.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 10. Il salue les nombreux auditeurs qui viennent assister à la séance puis aborde l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Décision Modificative N°01/2011 – Budget Ordures Ménagères : Virement de crédits ». Le Conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 26 septembre 2011
2. Renouvellement du contrat enfance-jeunesse 2011-2014
3. Décision Modificative N°01/2011 – Budget Ordures Ménagères : Virement de crédits
4. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée – Roggenhouse : Lotissement du verger – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
5. Piscine : décision du conseil municipal de Fessenheim
6. Divers (Coopération transfrontalière, statuts communautaires, fiscalité professionnelle unique, ADCF, Gerplan...)
7. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 26 septembre 2011.

M. Cédric LEPAUL faite remarquer que, dans le tour de table, la réunion du 20 octobre 2011 qu'il annonçait était un Conseil d'Administration et non une Assemblée Générale de l'association de gestion de la Petite Enfance.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 26 septembre 2011 en prenant en compte cette observation.

2. Renouvellement du contrat enfance-jeunesse 2011-2014

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Le contrat enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin doit être renouvelé sous la forme d'un avenant. Il est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

L'avenant au contrat ne pouvant être élaboré qu'après liquidation de l'exercice 2010, année de référence, il est proposé qu'il prenne effet, rétroactivement, au 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Les caractéristiques de cet avenant sont les suivantes :

- Le contrat ne comprend qu'un volet enfance : petite enfance de 0 à 3 ans et enfants de 3 à 6 ans (pas de volet jeunesse : enfants de 6 à 17 ans)
- Les communes de Blodelsheim, Hirtzfelden, Fessenheim et Munchhouse sont cosignataires pour leur Accueil de Loisir sans Hébergement (ALSH).
- A titre d'information, pour la communauté de communes, l'évolution de la participation de la CAF serait la suivante :

| Participation 2011 | Participation 2012 | Participation 2013 | Participation 2014 |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 103 497,00 € | 101 399,64 € | 101 399,64 € | 101 399,64 € |

Pour mémoire, elle était de 110 889,67 € en 2010.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiales du Haut-Rhin.

3. Décision Modificative N°01/2011 – Budget Ordures Ménagères : Virement de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M4,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2011 Ordures Ménagères, ainsi qu'il suit :

| Libellé | Commentaires | Dépenses | Recettes |
|---|-----------------------|------------|------------|
| INVESTISSEMENT | | | |
| 2188 – 21 – Autres immobilisations corporelles | ajustement de crédits | - 200,00 € | |
| 205 – 20 – Concessions, droits similaires, brevets, licences,... | ajustement de crédits | + 200,00 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 € | 0 € |
| TOTAL GENERAL | | 0 € | 0 € |

4. Maîtrise d'ouvrage déléguée : Roggenhouse : Aménagement du lotissement du Verger – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 25 octobre 2010 (point 10.3.2.), le Conseil communautaire a retenu le bureau d'études IN'GEO pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le montant des honoraires est de 2.160 € HT, soit 1,80 % sur la base d'un estimatif des travaux de 150.000 € HT. S'y rajoute, la mission urbanisme et loi sur l'eau (1.000 € HT).

Après études des aménagements envisagées par le comité technique, l'estimatif du projet approuvé à la phase PRO est réévalué à 472.000 € HT.

Conformément à l'article 5.3. du CCAP, l'établissement d'un avenant d'ajustement du coût de la maîtrise d'œuvre est nécessaire, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

| Lot | Désignation | Titulaire | Montant du marché TTC | Avenant | % | Nouveau montant de marché en € TTC |
|--|------------------|-----------|-----------------------|------------|----------|------------------------------------|
| 0 | Maîtrise d'œuvre | IN'GEO | 3 779,36 € | 7.577,87 € | 200,51 % | 11 357,23 € |
| <u>Commentaires</u> : Avenant N° 1 – Réajustement honoraires maîtrise d'œuvre – Phase PRO | | | | | | |

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Approuve

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre,

Et

Autorise

Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant y relatif et toutes les pièces y relatives.

5. Piscine : décision du conseil municipal de Fessenheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le conseil municipal de Fessenheim lors de sa séance du 11 octobre 2011 a décidé de limiter l'accès scolaire pour la piscine Tournesol uniquement à l'école primaire de Fessenheim.

La partie de la convention du 27 juillet 2000 concernant la mise à disposition de la piscine Tournesol, la fourniture de prestations d'apprentissage et de perfectionnement de la natation ainsi que la participation financière de la CCER aux créneaux d'occupation de la piscine par les écoles de son ressort géographique est devenue caduque.

M. le Président propose à Mme Fabienne STICH de donner lecture de la dite délibération.

Mme Fabienne STICH indique que l'interprétation des statuts de 2006 est claire pour les élus de la commune de Fessenheim : la Communauté de communes est compétente pour toutes les piscines du territoire (ancienne et/ou nouvelle). Selon elle, l'étude juridique commandée par la CCER le confirme d'ailleurs.

Suivent plusieurs réactions de l'assemblée.

M. Christophe BITTARD fait remarquer que la décision de la commune de Fessenheim d'interdire l'accès aux scolaires du territoire hormis pour Fessenheim aurait pu être reporté à juin 2012 en même temps que celle qui sera prise pour la fermeture ou non de l'établissement. Il rajoute que la brutalité de cette décision fait que les enfants sont pris en otage.

M. Philippe HEID regrette également la décision de la commune de Fessenheim. Il rappelle que les premières simulations faites par la CCER dans le cadre de la fiscalité additionnelle actuelle montrait qu'il faudrait augmenter de 50 % la pression fiscale pour construire et gérer une nouvelle piscine. Il rajoute qu'il n'était jamais question de l'ancienne piscine lors de la révision des statuts réalisée en 2006. Il souligne « l'amnésie » des délégués communautaires de la commune de Fessenheim.

M. François BERINGER poursuit en regrettant l'interprétation des statuts faite par la commune de Fessenheim. Elle ne reflète pas l'esprit communautaire dans lequel ces statuts ont été votés en 2006. Il souligne le fait que ces statuts ne mentionnent pas la piscine Tournesol actuelle de Fessenheim. Il indique que la volonté affichée par la CCER était de s'engager dans un projet de construction neuve et les derniers chiffrages du projet sont de l'ordre de 6 millions d'€ TTC. Il indique que la prise de décision de la commune de Fessenheim ne ressemble pas à de l'intercommunalité mais à de « l'esprit de clocher ».

M. Henri MASSON demande si la commune de Fessenheim confirme bien l'annulation de sa demande de transfert de la piscine existante à la CCER. C'est effectivement le cas.

M. le Président rappelle que la Communauté de communes a suspendu sa décision de construire une nouvelle piscine aux résultats des décennales sur les réacteurs du CNPE de Fessenheim. De plus, consécutivement au tsunami de Fukushima, le gouvernement a demandé des *crash tests* sur l'ensemble du parc nucléaire français. Enfin, il reste une grande incertitude politique dans le cadre des élections présidentielles de 2012. Certains candidats ne cachent pas leur volonté de sortir du nucléaire et de fermer sans délai la centrale nucléaire de Fessenheim.

M. le Président affirme qu'il serait « irresponsable » que la CCER s'engage dans un projet de cet ampleur sans certitude sur les ressources financières de l'intercommunalité.

Il est proposé de prendre acte de la décision du conseil municipal de Fessenheim et de réaffirmer que l'enseignement de la natation à l'école élémentaire est un engagement fort dans les politiques menées par la communauté de communes pour les jeunes.

Afin d'assurer la continuité de la politique en faveur de l'enseignement de la natation à l'école élémentaire, il est nécessaire de rechercher des créneaux d'occupation dans les piscines environnantes pour les élèves de nos écoles dans les communes membres.

Les collectivités territoriales voisines, gestionnaires de piscines, seront sollicités (Communauté de communes Porte de France Rhin Sud et ville d'Ensisheim notamment).

Le prestataire qui assure les transports scolaires sera également contacté. Un avenant au contrat est nécessaire en raison de la modification des itinéraires.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir et d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Prend acte de la décision du conseil municipal de Fessenheim du 11 octobre 2011 qui limite l'accès scolaire pour la piscine Tournesol à l'école primaire de Fessenheim

Réaffirme que l'enseignement de la natation à l'école élémentaire est un engagement fort dans les politiques menées par la communauté de communes pour les jeunes

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir, l'avenant au contrat de transports scolaires et toutes les pièces y relatives afin d'assurer la continuité du service.

6. Divers (Coopération transfrontalière, statuts communautaires, fiscalité professionnelle unique, ADCF, Gerplan...)

Coopération transfrontalière : le GLCT vient de lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de retenir le groupement de bureaux d'études et d'universitaires constituant le comité scientifique et technique. Il sera chargé de définir les contours du nouveau projet transfrontalier de « Centre de Ressources et de Documentation ». Des assistants à maîtrise d'ouvrage seront également retenus pour assister le GLCT dans la démarche projet. En parallèle, un pré formulaire de demande de subvention auprès d'Interreg est en cours de rédaction. Le prochain comité directeur se tiendra le 15 novembre 2011 à 18heures à Rustenhart.

Statuts communautaires : un premier travail d'actualisation des statuts a été réalisé avec le cabinet d'avocats. Ce travail a été abordé lors du bureau communautaire de ce jour. Il s'agit désormais de lancer les réunions de révision des statuts afin de savoir si la CCER veut se doter de nouvelles compétences. Il n'y aura pas de création d'une commission *ad hoc*. Ces questions seront traitées au sein du bureau communautaire.

Fiscalité Professionnelle Unique : une nouvelle réunion se tiendra le 14 novembre 2011 à 18heures.

ADCF : les différents élus qui se sont rendus à la 22^{ème} convention de l'ADCF font le compte-rendu des ateliers et grands-messes.

M. François Wassmer aborde le thème de la mutualisation des services : vaste chantier qui demande une forte volonté politique et la pleine collaboration des agents des collectivités. Le thème des finances locales a permis d'évoquer la nouvelle péréquation horizontale qui se mettra en place avec la loi de finances 2011. Notre territoire risque d'être fortement impacté.

M. Henri MASSON redit qu'en termes de mutualisation des services le chemin à parcourir est long. Il met l'accent sur la nécessaire solidarité à mettre en place pour le bon fonctionnement de l'intercommunalité.

M. François BERINGER note que les PLU intercommunaux tendent à se généraliser malgré les nombreux blocages psychologiques qui restent à libérer.

M. André ONIMUS relate les propos du Ministre des collectivités territoriales venu présenter les SDCl (notamment le desserrement du calendrier de mise en œuvre pour les propositions n'ayant pas forcément fait l'unanimité).

M. Frédéric GOETZ relève quelques observations de l'atelier plan climat auquel il a participé (projet éolien...).

GERPLAN transfrontalier : le projet et son financement ont été validés par le groupe de suivi INTERREG. M. le Président rappelle le contenu du projet :

- Réalisation d'un diagnostic transfrontalier du territoire (étude environnementale réalisée par un bureau d'étude)

- Mise en place d'un programme d'actions se déclinant en trois volets :
 - Initiation/découverte (création et aménagement de sentiers nature et de découverte)
 - Agriculture (création d'une AMAP transfrontalière)
 - Protection et développement de la biodiversité (création et mise en valeur d'un réseau d'habitat pour la petite faune locale)

La planification des opérations est la suivante :

- Lancement de la consultation pour choix du bureau d'étude le 13 octobre 2011
- Retour attendu des offres le 14 novembre 2011
- Choix du bureau d'étude par les financeurs le 21 novembre 2011

Ressources humaines : M. le Président annonce le départ de Mme Célia ROUX au 31 décembre 2012. Un nouveau recrutement est lancé.

7. Communications

Plan climat : une animation « Nuit de la thermographie » aura lieu le 28 octobre 2011 à Rumersheim-le-Haut.

Tour de table

M. Patrice WALTISPERGER : annonce que le prochain comité d'agrément pur l'entrée en pépinière d'entreprises se tiendra le 29 novembre 2011 à la Ruche.

M. Etienne SIGRIST : indique qu'il va organiser d'ici janvier 2012 plusieurs réunions de la commission finances afin de préparer le Budget Primitif 2012.

M. André ONIMUS : informe que la portion de piste cyclable devant l'hydraulique à Fessenheim sera reprise suite au constat de malfaçons.

M. Frédéric GOETZ : dit que le comité consultatif « environnement » travaille activement sur la mise en place d'une redevance incitative.

M. Cédric LEPAUL : annonce que la CAF met en application de nouvelles directives qui ont des répercussions sur le coût de fonctionnement de l'association de gestion de la Petite Enfance (facturation de la garde au réel et non plus au forfait journalier, prise en charge financière des couches et du lait maternisé...). Les répercussions financières pour l'association sont importantes. En conséquence, l'aide de la CCER pour combler le déficit d'exploitation du service est aussi plus élevée. Le budget prévisionnel 2012 de l'association fait apparaître une demande de subvention d'équilibre de l'ordre de 325 000 €, soit 92 000 € d'augmentation par rapport à 2011 !

M. Philippe HEID : annonce que les vœux de la commune de Munchouse auront lieu le 14 janvier à 17 heures.

M. Henri MASSON : indique que c'est la même date et le même horaire qui ont été retenus à la commune de Roggenhouse.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 21 h 30. Un verre de l'amitié est proposé aux personnes présentes.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 26 septembre 2011
2. Renouvellement du contrat enfance-jeunesse 2011-2014
3. Décision Modificative N°01/2011 – Budget Ordures Ménagères : Virement de crédits
4. Maîtrise d’Ouvrage Déléguée – Roggenhouse : Lotissement du verger – Avenant au marché de maîtrise d’œuvre
5. Piscine : décision du conseil municipal de Fessenheim
6. Divers (Coopération transfrontalière, statuts communautaires, fiscalité professionnelle unique, ADCF, Gerplan...)
7. Communications

| Prénom / Nom | Qualité | Signature | Procuration |
|------------------------|-----------------|------------------------------------|-------------|
| M André ONIMUS | Président | | |
| M Frédéric GOETZ | Vice-Président | | |
| Mme Agnès KIEFFER | Vice-Présidente | Procuration à Mario HEGY | |
| M Cédric LEPAUL | Vice-Président | | |
| M Henri MASSON | Vice-Président | | |
| M Etienne SIGRIST | Vice-Président | | |
| M Patrice WALTISPERGER | Vice-Président | | |
| M François BERINGER | Assesseur | | |
| M Philippe HEID | Assesseur | | |
| Mme Agnès MATTER BALP | Assesseur | Procuration à Christophe BITARD | |
| Mme Fabienne STICH | Assesseur | | |

| Prénom / Nom | Qualité | Signature | Procuration |
|---------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------|
| M Christophe BITARD | Conseiller communautaire | | |
| M Bernard BRUN | Conseiller communautaire | | |
| M Jean GOETZ | Conseiller communautaire | | |
| M Mario HEGY | Conseiller communautaire | | |
| M Cyrille LHUILLER | Conseiller communautaire | Procuration à Philippe HEID | |
| M Eric MICHELAT | Conseiller communautaire | | |
| M Florent OTT | Conseiller communautaire | Procuration à André ONIMUS | |
| M Pierre RENTZ | Conseiller communautaire | | |
| M François WASSMER | Conseiller communautaire | | |